

#### SERVICE DES PÈLERINAGES DIOCÉSAINS

39 rue de la monnaie 59000 LILLE

**2** 03 20 55 00 15

pelerinages@lille.catholique.fr

# BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

### PÈLERINAGE DANS LES PAYS BALTES

Du 19 au 25 mai 2024

à retourner complété et accompagné de votre acompte AU PLUS TÔT (places limitées) et AVANT LE 17 JANVIER 2024 à l'adresse ci-dessus.

NOM (en majuscule): M., Mme, Mlle:				
Prénom(s):				
Adresse complète :				
Code Postal : Ville :				
Date et lieu de naissance :				
Tél. fixe : Mobile :				
Courriel:				
Personne à prévenir en cas d'urgence :				
Nom : Téléphone :				
Données médicales (allergies, appareil respiratoire, traitement contre le diabète, personne à mobilité réduite):				
FORMALITÉS :				
(pour les ressortissants français - autres nationalités : consulter l'ambassade du pays concerné)				
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ou PASSEPORT VALIDE MINIMUM 3 MOIS APRÈS LE RETOUR OBLIGATOIRE				
CNI/Passeport n° : Nationalité :				
Date de délivrance :/ Lieu d'émission :				
Date d'expiration :/				
IMPORTANT : joindre une copie COULEUR et NETTE de la pièce d'identité.				



#### SERVICE DES PÈLERINAGES DIOCÉSAINS

39 rue de la monnaie 59000 LILLE

**2** 03 20 55 00 15

pelerinages@lille.catholique.fr

# **BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL**

### PÈLERINAGE DANS LES PAYS BALTES

Du 19 au 25 mai 2024

à retourner complété et accompagné de votre acompte AU PLUS TÔT (places limitées) et AVANT LE 17 JANVIER 2024 à l'adresse ci-dessus.

NOM (en majuscule): M., Mme, Mlle:				
Prénom(s):				
Adresse complète :				
Code Postal : Ville :				
Date et lieu de naissance :				
Tél. fixe : Mobile :				
Courriel:				
Personne à prévenir en cas d'urgence :				
Nom : Téléphone :				
Données médicales (allergies, appareil respiratoire, traitement contre le diabète, personne à mobilité réduite) :				
FORMALITÉS :				
(pour les ressortissants français - autres nationalités : consulter l'ambassade du pays concerné)				
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ou PASSEPORT VALIDE MINIMUM 3 MOIS APRÈS LE RETOUR OBLIGATOIRE				
CNI/Passeport n° : Nationalité :				
Date de délivrance :/ Lieu d'émission :				
Date d'expiration :/				
IMPORTANT : joindre une copie COULEUR et NETTE de la pièce d'identité.				

<u>HÉBERGEMENT</u> :				
Je souhaite être logée(é) (dans la mesure des possibilités et selon disponibilités) :				
	en <b>chambre individuelle</b> avec un supplément de $271^{\varepsilon}$ (hors refuge)			
	en <b>chambre à partager</b> (sous réserve d'inscription d'une autre personne faisant la même demande, sinon chambre individuelle avec application du supplément chambre individuelle repris ci-dessus.)			
Nom/Prénom (éventuel) de la personne avec qui vous souhaitez partager votre chambre :				
	PRIX DU VOYAGE PAR PERSONNE : 1545 €			
(établi pour un groupe de minimum 31 pèlerins base chambre double/twin à partager)				
	Si groupe de 21 à 30 pèlerins : <b>1720 €</b>			
Tarifs valides pour toute inscription avant le <a href="ITJANVIER 2024">ITJANVIER 2024</a> (places limitées).  Au-delà de cette date, nous consulter pour les disponibilités et les suppléments tarifaires aériens.				
Acompte : <b>500</b> <sup>€</sup> par personne à l'inscription,				
Acomp	ote: 500 <sup>e</sup> par personne à l'inscription,			
Solde:	selon le nombre de participants, pour le 18 avril 2024			
Solde : (+ 271				
Solde : (+ <b>271</b> Règ	selon le nombre de participants, pour le 18 avril 2024 de supplément hébergement individuelle le cas échéant).			
Solde: (+ 271  Règ  Je m d'acc  Je rec de la	selon le nombre de participants, pour le 18 avril 2024 de supplément hébergement individuelle le cas échéant).  clement par chèque à l'ordre de DIRECTION DES PÈLERINAGES  c'inscris pour le pèlerinage aux PAYS BALTES et effectue un versement			
Solde: (+ 271  Règ  Je m d'acc  Je rec de la perso  J'aute	selon le nombre de participants, pour le 18 avril 2024  de supplément hébergement individuelle le cas échéant).  dement par chèque à l'ordre de DIRECTION DES PÈLERINAGES  'inscris pour le pèlerinage aux PAYS BALTES et effectue un versement mpte de 500 € par personne, connais que l'inscription à ce pèlerinage implique l'acceptation de payer le prix tranche inférieure si le groupe n'était pas constitué de suffisamment de			
Solde:  (+ 271  Règ  Je m d'acco  Je red de la perso  J'aute donne  Je ce partic	selon le nombre de participants, pour le 18 avril 2024 de supplément hébergement individuelle le cas échéant).  dement par chèque à l'ordre de DIRECTION DES PÈLERINAGES  l'inscris pour le pèlerinage aux PAYS BALTES et effectue un versement mpte de 500 € par personne, connais que l'inscription à ce pèlerinage implique l'acceptation de payer le prix tranche inférieure si le groupe n'était pas constitué de suffisamment de nnes pour appliquer le prix de la tranche de 31 personnes minimum, prise la direction des pèlerinages du diocèse de Lille à collecter et utiliser mes			
Solde: (+ 271  Règ  Je m d'acc Je rec de la perso J'auto donne Je ce partic les de	selon le nombre de participants, pour le 18 avril 2024 de supplément hébergement individuelle le cas échéant).  dement par chèque à l'ordre de DIRECTION DES PÈLERINAGES  l'inscris pour le pèlerinage aux PAYS BALTES et effectue un versement mpte de 500 € par personne, connais que l'inscription à ce pèlerinage implique l'acceptation de payer le prix tranche inférieure si le groupe n'était pas constitué de suffisamment de nnes pour appliquer le prix de la tranche de 31 personnes minimum, prise la direction des pèlerinages du diocèse de Lille à collecter et utiliser mes des personnelles pour me transmettre toute information relative au pèlerinage.  Lettifie avoir pris connaissance du programme et des conditions générales et pulières de vente, et confirme avoir les aptitudes physiques pour marcher pendant			

<u>HÉBERGEMENT</u> :			
Je souhaite être logée(é) (dans la mesure des possibilités et selon disponibilités) :			
$\square$ en <b>chambre individuelle</b> avec un supplément de <b>271</b> $^{\varepsilon}$ (hors refuge)			
en chambre à partager (sous réserve d'inscription d'une autre personne faisant la même demande, sinon chambre individuelle avec application du supplément chambre individuelle repris ci-dessus.)			
Nom/Prénom (éventuel) de la personne avec qui vous souhaitez partager votre chambre :			
PRIX DU VOYAGE PAR PERSONNE : 1545 €			
(établi pour un groupe de minimum 31 pèlerins base chambre double/twin à partager)			
Si groupe de 21 à 30 pèlerins : <b>1720</b> €			
Tarifs valides pour toute inscription avant le 17 JANVIER 2024 (places limitées).  Au-delà de cette date, nous consulter pour les disponibilités et les suppléments tarifaires aériens.			
Acompte: 500 <sup>©</sup> par personne à l'inscription,			
Solde: selon le nombre de participants, pour le 18 avril 2024 $(+271)^{\epsilon}$ de supplément hébergement individuelle le cas échéant).			
Règlement par chèque à l'ordre de DIRECTION DES PÈLERINAGES			
Je m'inscris pour le pèlerinage aux PAYS BALTES et effectue un versement d'acompte de 500 € par personne,			
Je reconnais que l'inscription à ce pèlerinage implique l'acceptation de payer le prix de la tranche inférieure si le groupe n'était pas constitué de suffisamment de personnes pour appliquer le prix de la tranche de 31 personnes minimum,			
J'autorise la direction des pèlerinages du diocèse de Lille à collecter et utiliser mes données personnelles pour me transmettre toute information relative au pèlerinage.			
Je certifie avoir pris connaissance du programme et des conditions générales et			

particulières de vente, et confirme avoir les aptitudes physiques pour marcher pendant les déplacements au rythme du groupe.

Fait à	, le
Signature:	

Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de ventes conformes aux articles L211-7 et L211-17 du Code du tourisme, et aux dispositions des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme, et les arrêtés du 2 septembre 2015 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

Signature:

Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de ventes conformes aux articles L211-7 et L211-17 du Code du tourisme, et aux dispositions des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme, et les arrêtés du 2 septembre 2015 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.